L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 29 MARS 1879. 52me Année

DUFOUR & LEBEY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 29 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Placide J. Segur, à la Bourse des Négociants et des Manufacturiers, rue Royale—Les propriétés de valeur et importance et terrains mentionnés dans le Recueil et Troisième District; No 2020 Dauphine, entre Bienville et Conti; No 1 rue Bienville, coin Bourbon; No 1 rue Bienville, coin Chartres; No 370 rue Royale, entre Bienville et Conti; No 527 rue Conti, entre Royale et Bourbon; No 529 rue Conti, entre Royale et Bourbon; No 75 rue Conti, entre Royale et Bourbon; No 365 rue Bienville, près la rue Chartres; No 367 rue Bienville, près Chartres; No 23 rue St Antoine, près Amour; No 247 rue St Philippe, près Chartres; et du Co. nal, entre Bonnet et Derbigny—Aussi, magnifique bloc de terre rue Bourgogne, et Quartier, Second District.

Par O. H. Gruesby, à la Bourse d'encan 62, Chartres, rue St-Charles,—1° maisons cottage de sept dans les rues Bagatelle et St Antoine, troisième district; 2° Un placement de première classe—Quatre magasins et résidences en briques, à deux étages, dans un des quartiers les plus populeux de la 2e district; 3° le cottage en bois et résidence à 2 étages Nos 60 et 62 rue Robertson, entre les rues Bienville et Dumas; et 4° vente positive du cottage en bois à deux corps de logis, et d'un grand lot en coin Chiffonne et Urselines.

Grandes ventes.—A n'jourd'hui, à midi, à la Bourse d'encan 59 Chartres, de propriétés de ville, appartenant aux succession et autres, consistant en maisons, lots, terrains, etc., situés dans la ville, savoir: dans les premier, deuxième, troisième et quatrième quartiers du 1er, 2ème, 3ème, dans et de chacune, et commandées par, appartenant aux dernier, troisième, quatrième pour la succession de succession, et autres intéressés par C. E. Gayarré, curateur.

Le Bon est unique et vérifie et offre des avantages extraordinaires pour des placements sûrs et profitables. Nous y référons spécialement nos lecteurs.

Pour les conditions et tous autres renseignements, voyez les annonces et les plans, à la vente.

Le consentement des créanciers publics.

Les journaux et les citoyens qui se font les défenseurs de l'intérêt des créanciers publics, ont le tort de prendre une position qui est réellement insoutenable. Dans leur désir de fortifier la cause de leurs clients, ils prétendent que le droit de ceux-ci est inattaquable, que le contrat de 1874 lie irrévocablement le peuple de l'Etat jusqu'à la fin des siècles, et que le droit des créanciers est un droit authentiques, consenti, ratifié, endossé, imprescriptible et sur lequel il n'y a plus à revenir.

Puis, quand on leur parle de l'impossibilité où est l'Etat de faire face à ses obligations, ne pouvant nier l'évidence, ils cherchent le fait, mais ils n'y voient d'autre remède que de supplier les créanciers de consentir à une réduction de l'intérêt.

Le consentement volontaire des créanciers est donc, selon ces champions de la dette, la condition indispensable à un arrangement.

Or, si le droit des créanciers est aussi inattaquable qu'on le prétend, nous nous demandons pourquoi les créanciers consentiraient à une réduction, même de l'intérêt. Ce serait donc à titre de pure générosité. C'est là une tendresse à laquelle nous ne croyons pas. Dans les relations entre particuliers, un créancier peut faire une remise de partie de la dette au débiteur afin de permettre à celui-ci de travailler pour payer l'autre partie. Ce n'est pas le plus souvent par générosité que le créancier agit ainsi, c'est par intérêt, parce qu'il peut craindre de tout perdre par la faillite ou la mort du débiteur, la loi ayant sagement permis aux héritiers de s'affranchir par une renonciation.

Mais, si l'Etat ne peut faire faillite, si la génération présente pas plus que les générations futures ne peuvent rejeter de leurs épaules le fardeau dont il a plu à des gouvernements imposés par les baïonnettes, de les charger, les créanciers publics seraient bien simples de renoncer à leurs droits et de ne pas attendre paiement que la situation en s'améliorant leur permette de se faire payer en plein.

Le créancier public, considéré comme être impersonnel, ne consent jamais à une conversion ni à une réduction. Il n'y soumet quand il voit qu'il ne peut pas faire autrement ou quand il croit que c'est son intérêt de l'accepter.

Lorsque Kellogg fit sa fameuse conversion à 60 pour cent, dans le but d'y englober une masse de Bons et de mandats frauduleux et vénaux, est-ce qu'il demanda aux porteurs de Bons légaux ou illégaux leur consentement volontaire ?

Nous avons encore sous la main les protestations imprimées en brochure des créanciers anglais qui se formèrent en association pour résister, et qui, plus tard, voyant l'impossibilité de contraindre l'Etat à les payer, se résignèrent à accepter la conversion. Est-ce que les porteurs de Bons d'avant la guerre n'avaient pas des titres aussi valables ainsi que ceux des Bons de 1874 ?

Pourquoi donc considérer les Bons de 1874 comme plus sacrés, comme plus inviolables que tous les titres ordinaires de dette publique ? Ne voit-on pas que c'est encourager les créanciers à se refuser à tout arrangement ?

Heureusement, pour notre Etat, tous les arguments que l'on fait valoir en faveur de l'inviolabilité du contrat de 1874 ne reposent que sur des prémisses fausses, comme nous le démontrerons, en traitant de la dette d'Etat dans nos études sur la Convention.

Quand nous aurons établi que l'origine des Bons consolidés est suspecte, que la convention a porté sur des dettes frauduleuses et illégales aussi bien que sur des dettes légales, et qu'au point de vue du droit politique de ce pays, les créanciers publics n'ont aucun moyen de coercition légal pour obtenir leur paiement, alors nous pourrons compter que les créanciers seront plus disposés à accepter le nouvel arrangement qui leur sera proposé.

Leurs avocats feront valoir toutes les considérations qu'on invoque contre la répudiation et nous nous joindrons à eux pour soutenir qu'on doit accorder au service de la dette tout ce que laissent disponibles les nécessités du gouvernement. Il n'y aura plus qu'un chiffre à débattre en prenant pour guides l'Etat prudent et à venir des ressources du budget, l'allégement des anciennes contributions depuis tant d'années, et l'équité à nos créanciers.

Mais, qu'on n'essaie pas d'ajourner une question d'où dépendent la vie ou la mort de l'Etat, sous prétexte que l'histoire de tout le pays, que le crédit particulier dépend du crédit public. C'est là la plus grande erreur économique que l'on puisse admettre. Si la Louisiane répudiait ses cinquante millions de dettes d'Etat, de municipalité et de paroisse, elle serait de cinquante millions plus riche, et il est illogique de dire que ses habitants alléguent de l'énorme dette qui les accable pour refuser de payer une pareille dette, seulement moins de cinq cents centièmes. Les capitaux ne font pas de sentiment ; ils pourraient éviter de s'exposer à de nouvelles dettes publiques ; mais ils n'auraient aucun motif d'abandonner ce qui n'est réalisé que moins, mais ils ne refuseraient pas les placements publics qui leur offriraient encore plus de garanties, sous ces cinquante millions de dettes frauduleuses, qu'ils n'en offrent avec la perspective du maintien des taxes actuelles pour les solder en cinq ans.

Laissons donc les théories de droit intangibles, les appels à des sentiments qui sont bons de leur place quand il s'agit de la réception de Kellogg et de Warmoth, et, prenant la situation de l'Etat telle qu'elle est, tâchons là comme nous traitons celle d'un particulier qui est endetté de ses affaires, et discutons à ce point de vue les bases d'un raisonnement qui les devrons inévitable, à la suite de quatre années de guerre, de l'abolition de la propriété servile et de dix années d'un régime plus ruineux encore que la guerre.

LA DÉCORATION DU MONUMENT CONFÉDÉRÉ.

—Le 6 avril est connu l'un mois, le jour fixé pour la Décoration des tombes des braves soldats confédérés qui ont succombé pendant la guerre. La Société des Dames de la Nouvelle-Orléans qui a été organisée dans le but de se charger de ce pieux devoir, nous prie de faire appel à la bienveillance des personnes sympathiques à leur œuvre, pour obtenir des offrandes de fleurs, de verdure ou d'ornements. Ces dames se tiendront toute la journée du samedi 5 avril devant le Monument situé au cimetière Greenwood pour recevoir les dons, et elles procéderont dans l'après-midi à la décoration du monument. A cinq heures et demie le révérend docteur Palmer dira une prière et le colonel D. B. Hill prononcera une allocution de circonstance.

Des députations de la Société de Famille du Tennessee et de celle de Famille de la Virginie du Nord, ont offert leurs services pour cette pieuse cérémonie. La population louisianaise s'associera certainement aux témoignages de respect qu'il s'agit de donner aux glorieux morts de la cause du Sud.

Nous avons déjà annoncé que le général Régis de Trobriand avait obtenu sa mise à la retraite ; nous ajouterons que le général a résolu de se fixer à la Nlle-Orléans où il compte de nombreux amis, et qu'il vient d'acheter dans le Troisième District la jolie résidence centrale par le capitaine Bell. C'est là que notre ancien confrère, devenu général, va établir ses pénates. Délivré de l'uniforme et des devoirs qu'il impose, il retourne à ses premières amours, l'Art et la Littérature, car il manie le pinceau comme la plume, et il va se créer une agréable l'Hôtaïde dans ce petit coin de l'Union, où il pourra entendre parler en langue natale, partageant ses loisirs entre l'amitié et le travail qui a tant de charme quand il n'est pas obligatoire à heure fixe.

Depuis le soulier le plus ordinaire jusqu'au soulier le plus fin se trouvent à l'ETOILE ROUGE.

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

—Cette banque, dont nous publierons plus loin le bilan, est dans une situation des plus solides, car nous voyons par les chiffres qui figurent dans son exposé que la somme qu'elle pourrait réaliser immédiatement, en cas de besoin, avec son encaisse et ses autres valeurs, dépasserait de beaucoup l'argent nécessaire pour le remboursement des dépôts. Nous en félicitons sincèrement la direction dont le président est M. A. Baldwin et le caissier M. Wm Palfrey.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

—Le nouveau programme des Minstrels de Haverly terminera leur engagement en y comprenant le spectacle du dernier dimanche, et nous pouvons dire d'avance que le succès n'aura pas manqué à la troupe une seule fois.

Nous revenons maintenant à l'opéra burlesque qui couronnera la saison théâtrale de l'Académie. Lundi prochain ouvrira la 21me semaine de M. Directeur Bidwell et cette semaine sera marquée par les représentations de la troupe de M. Colville, troupe extraordinaire, la meilleure et la plus complète des Etats-Unis. Elle compte cinquante artistes, dont chacun est remarquable dans sa spécialité de bon chanteur ou de bon acteur. Le répertoire de M. Colville comprend dix opéras burlesques ou extravagances, à la production des quels rien ne manquera, ni les décorations, ni les costumes, ni la mise en scène, ni rien de ce qui constitue la splendeur matérielle du théâtre. Les "Bébés dans le bois", absurdité mélodieuse en deux actes, auront l'honneur d'inaugurer l'engagement de cette compagnie qui réunit en elle-même tous les éléments variés qu'on aime à voir sur la scène, le comique, le sérieux, la chanson folle et de courte haleine, et le grand air ambitieux et grave. Il y en aura donc pour tous les goûts. Cette troupe a fait les délices du public de Brooklyn au théâtre du Parc, et nous avons quelques raisons de croire qu'elle fera aussi les délices de notre, bien qu'il soit à lui tout seul plus difficile que tous les publics ensemble des Etats-Unis.

Qui ne va pas à l'ETOILE ROUGE ?

MATINÉE LITTÉRAIRE.

—M. Lajeune fera aujourd'hui, en matinée, à la salle Grunewald, sa seconde conférence sur la poésie et les poètes contemporains. Il parlera de Sully Prud'homme, de Coppée et des dernières œuvres de Victor Hugo. Nous espérons qu'il y aura pour l'entendre une nombreuse réunion de dames et de demoiselles.

MARCHE FUNÈBRE.

—Nous avons reçu de M. Robert Meyer, deux exemplaires d'une marche funèbre qu'il a composée à la mémoire de l'excellent violoniste, Jacob Resch. Cette marche est dédiée à M. John Davis qui a bien voulu offrir son tombeau de famille pour recevoir les restes de l'artiste qui a succombé l'été dernier pendant l'épidémie.

SOIRÉE MUSICALE.

—Une soirée musicale doit être donnée aujourd'hui à l'Institut St-Louis, dirigé par Mme Mathey.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SUD.

— Une réunion de citoyens doit avoir lieu ce soir à la salle St-Patrick dans le but d'organiser une succursale de la Société Historique du Sud. La lettre que nous avons publiée dimanche a déjà fait connaître l'objet de la mission du général Geo. D. Johnston à ce sujet, et nous espérons que la réunion sera nombreuse.

☞ Les photographies inaltérables par le procédé Lambert sont admirées des connaisseurs ; on peut en voir des échantillons au studio de Lébeithal.

Tout le monde se chausse à l'ETOILE ROUGE !

Toujours prêpesine ; on n'a pas à les cuire Shaddock.

L'ETOILE ROUGE sera sous peu transférée au coin des rues Canal et Baronne.

Une femme qui jouissait de mauvaise humeur, quand elle est mal chaussée, mais cela n'arrive pas à celles qui se chaussent à l'ETOILE ROUGE.

Je suis fatigué de la monotonie que je passais, Lassitude des Nerfs.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle Orléans, 29 mars.—Température observée à 7 h. 35 A. M. :

Thermomètre de C. Donahue, Opticien.	
Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin..... 61	16
7 " " 61	16
8 " " 61	16
9 " " 62	16

Météorologie météorologique.

Vendredi, 28 mars, 2 h. 45 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga.	72	Louisville, Ky.	72
Atlanta	72	Memphis, Tenn.	76
Charleston, S. C.	72	Montgomery, Ala.	76
Cairo, Ill.	72	Mobile, Ala.	76
Chattanooga, Tenn.	72	Nashville, Tenn.	76
Cincinnati, O.	72	New Orleans, La.	76
Cleveland, O.	72	Pittsburg, Pa.	72
Davenport, Iowa.	72	Shreveport, La.	76
Dubuque, Iowa.	72	Selma, Ala.	76
Evansville, Ind.	72	St Louis, Mo.	72
Keokuk, Iowa.	72	St Paul, Minn.	72
Key West, Fla.	72	Vicksburg, Miss.	76
La Crosse, Wis.	72	Wilmington, N. C.	72
Leavenworth, Kan.	72	Yankton, D. T.	72

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage zéro en pieds anglais.

Alexandria	6.00	Nashville, Tenn.	30.00
Carrollton, Ill.	22.00	New Orleans	5.04
Cincinnati, O.	35.10	Pittsburg, Pa.	9.11
Davenport, Iowa.	2.07	Shreveport, La.	11.04
Dubuque, Iowa.	4.10	Vicksburg, Miss.	6.03
La Crosse, Wis.	4.10	Wilmington, N. C.	11.01
Leavenworth, Kan.	2.00	Yankton, D. T.	4.07
Louisville, Ky.	13.00	Yazoo City, Miss.	22.10
Memphis, Tenn.	12.00	Yorktown	4.04

Les hauteurs des rivages des fleuves sont de 127 4 au-dessus du niveau de la mer.

E. VAN BIBBER,
Sergent du Corps U. S. A.

Mariages, naissances et décès transmis au Bureau de Santé :

MARIAGES — Frederick Dussaut à Indiana Mitchell.

Alexis Calmes à Caroline Kader.
Aubrey Gordon à Emma Miller.
Richard Hodgins à Elizabeth Wise.
Silas Bliss à Mary Hall.
John A. Hart à Mary A. McCrate.
Robert Truesdale à Elizabeth Teal.

NAISSANCES — Mme Bernard Lemaire, un garçon.
Miss Henry Swanson, un garçon.
Thibaldi Adams, un garçon.
Raymond Mann, un garçon.
Henry Hoening, un garçon.
John O'Meara, un garçon.
Wm J. Miller, une fille.
Minnie Santiago, un garçon.
M. Lohman, un garçon.
Denis Reuben, un garçon.
Louis A. A. Roy, une fille.
Mme Bernard Lemaire, un garçon.
Charles Fourcaud, un garçon.

Décès—Minnie Young, 2 ans.
Lydia Raymond Rice, 42 ans.
Albert Rice Jones, 6 mois.
Miss Regina Roy, 22 ans.
Charles J. Reinhardt 28 ans.
Albert Cossart, 9 mois.
Remi Sagaon, 40 ans.
Eva Jenkins, 6 mois.

Banque du Sud.—A la quatrième cour du district, MM. J. M. McComb, Gerath & Byrnes, résidents de St Louis, Etats du Missouri, ont, hier matin, par l'intermédiaire de M. Robert Mott, réclamé, à la banque du Sud $7777 27 qu'elle a recouvrés en leurs noms. Ils l'opposent aux commissaires de liquidation. Le tribunal leur a accordé un appel suspensif à la cour suprême.

—MM. Jean L. Mercier et Joseph A. Mercier—maison D. Mercier & Sons, de la Nouvelle-Orléans—ont demandé et obtenu le même appel. Leur réclamation est de $24,604 56.

Paragraphes.—Le club des canotiers du Sud—Southern Yacht Club—a reçu de nouveaux membres ; ce sont MM. E. Allgeyer, W. C. C. Claiborne, Jr., John Hobson, T. A. Gleason, H. O. Bemédict, B. W. Bowling, G. A. Williams, C. L. Walker, S. J. Kohlman, A. Foster Elliot, J. B. Vinet, Victor Meyer, J. Millenberger, E. E. Caribre, George H. Larsen, Paul Balicoz, Jas. J. Day, Edgar Hincks, John Miller, A. Maenza, John R. Kant, M. H. Applegate, W. F. Tutt, Jules Chabanon, A. P. Mason, C. K. Barbean, Thos. Day, John T. Piggott, R. W. Simmons, John Hays, R. E. Craig, G. A. Schneidau, T. Fairchild, George Miltenberger, Charles G. Johnson, C. B. Magiania, W. D. Magiania, Charles Gesnerelly, C. E. Fenner, A. Downey, Thomas L. Ross, Wash. Marks, Chas Etwell, Daniel G. Morey, Will. A. Strong. Les membres sont maintenant au nombre de 596. La réunion annuelle est fixée à lundi prochain.

—La plupart des prisonniers de Tennessee ont profité de la remise de leur jugement pour aller revoir leurs familles.

—Les paroissiens Cameron, Grant, Jefferson et Vernon sont les seules qui n'aient pas encore envoyé au secrétaire d'Etat le résultat de l'élection de délégués à la convention.

—Le dernier qui se rattache à l'association de meurtre formulée contre Scotty Brown, qu'on soupçonne d'avoir tué Alex Piper dont le cadavre a été découvert sur la batture du pied de la rue des Religieuses—a été mis en jugement, par le grand jury, au juge Sheehan, devant qui l'instruction sera lieu incessamment.

—M. E. C. Payne est l'assesseur du premier district et la Nlle-Orléans, M. E. B. Blanchard celui du deuxième, M. E. O. Ancoin celui du troisième, M. R. M. Hailes celui du quatrième et du sixième, M. John Roxborough celui du cinquième et du septième.

—Il a été encaissé, à la sous-trésorerie, depuis le dernier rapport, $88,593 04, dont $2,190 71 provenant du département du revenu intérieur, $34, en or, pour droits, $387 58, en argent, pour droits, $3,755, en billets, pour droits, $1,340 provenant du bureau de poste, $80,875 75 de différentes sources.

—Le bureau de santé siégera, jeudi prochain, 3 avril, à l'effet d'élire ses fonctionnaires, pour deux ans.

—L'injonction que demandent le juge Houston et ses collègues relativement aux allocations de 1879, sera plaidée, hier matin, à la cour supérieure.

—A la quatrième cour du district, M. Alexis Ribet réclame $900, M. J. A. Lotten $133, M. Frank Landtrue $200, M. Charles Latterière $1,070, M. J. J. Pasquette $750, M. Victor Sere $2,284 38—à la banque du Sud.

—La succession de Nicolas Hubert et celle de Fred. Calloway sont ouvertes à la deuxième cour de district.

—Les déposants de la banque Mechanics and Traders prient la cour de nommer deux receivers de plus, et le chérif chef contre rivales du présidents, afin qu'ils aussi possible, l'investissement de l'actif de l'institution.

—C'est la signature de la loi de la loterie qui a fait voir les rouge de cadmium, hier, à midi.

La compagnie de chemin de fer de la ville.—Avant de pouvoir transférer ses concessions les franchises dont jouit jusqu'à présent la City Railroad Company, mais qui seront bientôt offertes en vente, la municipalité, d'après le contrat, a le droit d'acheter, pour payer que fixeront des estimateurs, les matériaux des rues, et les voies de la compagnie.

Voici la valeur des mètres et des cens des différentes lignes :

Rue de l'Esplanade et Chemin des Bayous :	
Cens.....	$16,000
Matériaux.....	15,000
Rue du Canal et cimetières :	
Cens.....	$50,000
Matériaux.....	150,000
Rues Bourgogne et Champs :	
Cens.....	$15,000
Matériaux.....	12,000
Rues Calliope et Prytania :	
Cens.....	$9,500
Matériaux.....	2,000
Rues Marguerite, Bourgogne et Laveau et Cimetières :	
Cens.....	$20,000
Matériaux.....	$50,000

Une grande partie des $50,000 de cens de la rue du Canal et des cimetières, ainsi que $7,000 provenant des cens et des matériaux de la ligne du Lac, il ne faudra pas toucher dans le tableau ci-dessus, car ces sommes s'appliquent aux $85,000 de la ligne des rues Romaine, Dauphine, Lowie et Cameron, laquelle se compose de deux lignes dont la dernière a une charte qui n'expire que dans deux ans.

L'estimation des voies est de $457,159, mais il faut la juger de ce même nom la valeur des voies des lignes que la municipalité n'a pas encore le droit d'acheter.

Les immeubles de la compagnie représentent une somme de $138,500 ; M. Pastori n'est pas d'opinion que la ville soit obligée de les acquérir.

—L'un des commissaires de police s'est rendu hier soir, et a vertement réprimandé certains agents de police et a infligé l'amende d'autres trouvés coupables d'infractions aux règlements du corps.

—Hier soir à 6 heures, les officiers de la batterie F artillerie d'Orléans, ayant quitté leurs casernes, se sont rendus, nouvelle-Orléans à cet lieu, avec le matériel suivant : F. J. Wills capitaine, E. Pradhomme 1er lieutenant, H. Grimbal 2me lieutenant, L. Donabert 3me lieutenant. Nous affirmons qu'avec de tels officiers la compagnie ne peut que prospérer et devenir ce qu'elle fut jadis : c'est-à-dire une des plus belles sinon la plus belle.

Demande de recevoir.—Hier matin, à la cour de district des Etats-Unis, le juge Billings, après avoir entendu les plaidoiries, a pris en considération la demande de recevoir pour le New Orleans Savings Institution.

Il est probable que la décision ne se fera pas longtemps attendre.

Incendie à bord d'un navire.—Le feu s'est déclaré, hier matin, à bord du navire anglais Solent, amarré au quai de la rue Tchoupitoulas.

Le feu Protecteur fonctionnait déjà lorsque les pompiers sont arrivés sur les lieux.

Le capitaine Coburn, aidé de M. Kolinski, capitaine du corps de sauvetage, s'est rendu maître des flammes qui menaçaient deux côtés de la grande cale de coton ; il a aussitôt rempli la cale de gaz carbonique. A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'opération dure encore ; elle ne causera que ce matin.

On ne saura que dans le courant de la journée la somme à laquelle s'élève la perte.

Le Solicte est du port de 1142 tonneaux et il est de Londres ; il est sous les ordres du capitaine Gardner. Il était sur le point de partir pour Hull, Angleterre, avait déjà reçu 4100 balles de coton et devait en embarquer 113 de plus pour compléter sa cargaison.

Wanted—Immediately—Two Hundred Men.

Voyez les annonces aux bureaux de l'inspecteur des élections :

Mlle M. D. Barbé et cie, à Madame Adelaïde Lacoste, née Bienvenu, pour les biens de Franklin, Bernard, Vérret et Marcellin, C. D. P., pour la Vieux Theo. Pelletier, 15 ans terrain avec bâtisses, rue Bienville, entre Rampart et Burgundy ; 2 terrains avec bâtisses, rue Bienville, entre les rues Rampart et Dauphine, $115,000 ; John Schutt à F. Bertault, un terrain avec bâtisses, deux terrains avec bâtisses, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon, $15,000 ; Vente de Sheriff (Hibernia Insurance) à A. E. Hall, un terrain avec bâtisses, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon, $15,000 ; vente de Sheriff (Elizabeth Dudley) à Paul Bush, un terrain avec bâtisses, rue Bienville, entre la Chemin de Gentilly, et les rues Claiborne, Derbigny et O'Reilly, $4000 ; Mme Marie B. Bienvenu à Mme Marie Louise Amandine Delpuech, un terrain avec bâtisses, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon, $7,000 ; Mme Bernard Lemaire à Edward Gardner, un terrain avec bâtisses, rue Bienville, entre les rues Dauphine, Bourbon, Villere et Robertson, $1,000 ; Succession de Pierre Martin à Mme Marie Martin, deux terrains, composés entre les rues Esplanade, Kerlerec, Johnson et Prieur, $4400 ; Marie C. Johnson à Fred Stoehr, un terrain avec bâtisses, composés entre les rues Rampart, St Philippe, Toulouse et Conti, $2,000 ; Mme Marie Bienvenu à Mme Marie Louise Amandine Delpuech, un terrain avec bâtisses, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon, $7,000 ; Mme Marie B. Bienvenu à Mme Marie Louise Amandine Delpuech, un terrain avec bâtisses, rue Bienville, entre les rues Dauphine et Bourbon, $7,000 ; Succession de Pierre Martin à Mme Marie Martin, deux terrains, composés entre les rues Esplanade, Kerlerec, Johnson et Prieur, $4400 ; Marie C. Johnson à Fred Stoehr, un terrain avec bâtisses, composés entre les rues Rampart, St Philippe, Toulouse et Conti, $2